

Département

COMMUNE D'AIGUILLON

Lot et Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU MARDI 21 AVRIL 2026

Nombre de
membres du
conseil : 27
En exercice : 27
Qui ont pris part
à la réunion : 22

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune d'Aiguillon s'est réuni en séance, au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil, sous la présidence de monsieur Christian GIRARDI, Maire.

Etaient présents : 22

MM Christian GIRARDI, Christophe MELÔN, Lise ROSSET, Henri NEBLE, Michèle BEUTON, Joël JACOB, Jeanne BOUCHERES, Jacques NADALUTTI, Bernadette CAPDEVILLE, Marie BAY, Joël BIN, Luz-Victoria MELÔN, Thierry BORDIN, Ahmed ABBASSI, Nicolas PIAZZON, Eric LE MOINE, Nicole MOSCHION, Catherine LARRIEU, Monique ZANUTTO, Michel PEDURAND, Martine TOULEMONDE, Frédéric SACRÉ

Date de
convocation :
2 avril 2026

Étaient absents : 5

Cidalia BARRADAS VALERIO, Andreia FRANCO, Alain LAFON, Martine CHASSAGNE, Daniel GRISEY

Objet de la
délibération

Signature d'un
contrat de
location de la
licence IV

Pouvoirs de vote : 3

Alain LAFON à Madame Catherine LARRIEU
Martine CHASSAGNE à Monsieur Henri NEBLE
Daniel GRISEY à Madame Lise ROSSET

Secrétaire de séance : Madame Lise ROSSET

Assistaient à la séance :

Madame Martine BEVILACQUA, Directrice Générale des Services
Madame Isabelle CALAFAT, Assistante de direction

☐☐☐☐☐☐☐

VU la délibération du conseil municipal n°2025-70 relative à l'acquisition de la licence IV

VU le contrat de location de licence IV à Monsieur Mickael Tocchetto

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune d'Aiguillon est propriétaire d'une licence IV de débit de boissons.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur Mickael Tocchetto a sollicité la commune en vue de louer cette licence IV dans le cadre de l'exploitation de son établissement.

Il est précisé que Monsieur Tocchetto a satisfait aux obligations réglementaires en vigueur, notamment en étant titulaire du permis d'exploiter un débit de boissons.

Monsieur le Maire propose de mettre à disposition de Monsieur Tocchetto la licence IV de débit de boissons moyennant une redevance mensuelle de 150 €.

Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré
à l'unanimité

- AUTORISE la mise à disposition de la licence IV de débit de boissons au profit de Monsieur Tocchetto, moyennant une redevance mensuelle de 150 €,

- DECIDE : d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante ainsi que tout document afférent à cette décision.

Le Maire,
Christophe GILARDI



La secrétaire de séance,
Lise ROSSET

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr